



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-et-septième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/27)

5 - 6 novembre 2024

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le Plan régional de navigation aérienne

Recherche et sauvetage aéronautiques au Kenya

(Présenté par le Kenya)

RÉSUMÉ	
Ce document traite de la mise en œuvre de la recherche et du sauvetage aéronautiques au Kenya conformément à l'annexe 12, Doc 9731 et au Plan mondial de navigation aérienne (Doc 9750) et aux initiatives mondiales de sécurité.	
La Suite à donner figure au paragraphe 3 .	
RÉFÉRENCE(S)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Doc 9750, Plan mondial de navigation aérienne ➤ Annexe 12 : Recherche et sauvetage ➤ Doc 9731 : Manuel IAMSAR – Manuel international de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes
<i>Objectifs stratégiques</i>	A-Sécurité

1. PRÉSENTATION

- 1.1. Le Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI présente aux États un outil de planification à l'appui d'un système mondial harmonisé de navigation aérienne. Il identifie toutes les améliorations potentielles des performances disponibles aujourd'hui, détaille la prochaine génération de technologies au sol et avioniques qui seront déployées dans le monde entier.
- 1.2. Le Kenya s'est engagé à mettre en œuvre les plans -mondial et régional- de navigation aérienne. Par conséquent, en 2015, puis en 2020 et 2024, le Kenya a élaboré le Plan national de navigation aérienne fondé sur une hiérarchisation des avantages en termes de domaines de performance clés.

2. ANALYSE

Services de recherche et de sauvetage aéronautiques

- 2.1 En 2018, le Kenya, en tant qu'État contractant de l'OACI, a intégré les normes et pratiques recommandées de l'OACI en matière de recherche et sauvetage aéronautiques dans la Réglementation de l'aviation civile du Kenya (KCARS), fournissant ainsi un cadre juridique solide pour les services

SAR dans le pays. Par la suite, l'Etat a mis en place des services 24 heures sur 24 au Centre de coordination de sauvetage (RCC) et a entrepris une coordination solide avec les parties prenantes nationales, l'élaboration de politiques et de procédures de recherche et de sauvetage, l'acquisition de systèmes et d'outils à utiliser dans le RCC et la réalisation de plusieurs activités préparatoires, notamment la cartographie nationale des ressources et du personnel de recherche et de sauvetage.

2.2 En 2019, le système de recherche et de sauvetage a fait l'objet d'une évaluation par le biais d'un exercice SAR national, qui a ouvert la voie à d'importantes améliorations. Le Kenya a tiré d'importantes leçons grâce à des exercices SAR réguliers dans les domaines tels que :

- i. Organisation;
- ii. Communication;
- iii. Coordination;
- iv. Collaboration;
- v. Alerte de détresse ; &
- vi. Formation.

2.3. L'OACI, par le biais de divers ateliers régionaux sur la recherche et le sauvetage entre 2016 et 2024, a constamment appelé à l'harmonisation et à l'amélioration des services de recherche et de sauvetage dans la région AFI.

2.4. Le Kenya a mis en œuvre les aspects suivants dans le domaine de la recherche et du sauvetage aéronautiques :

2.2.1. Élaboration d'un plan national de recherche et de sauvetage.

2.2.2. Services de recherche et de sauvetage fonctionnant vingt-quatre (24) heures sur 24

2.2.3. Comité national de recherche et de sauvetage.

2.2.5. Règlement sur la recherche et le sauvetage aéronautiques.

2.2.6. Formation des coordonnateurs des missions SAR.

2.2.7. Centre de coordination de sauvetage (CCR) entièrement équipé

2.2.8. Accord SAR (agences SAR internes et États voisins).

2.2.9. Procédures opérationnelles normalisées de recherche et de sauvetage.

2.2.10. Manuel SAR.

2.2.11. Programme préparatoire complet « SAR préventif »

Y compris l'enregistrement des balises de détresse, la cartographie des ressources et des contacts SAR, la cartographie des épaves d'aéronefs susceptibles de prêter à confusion lors des recherches aériennes, des séances de sensibilisation pour les acteurs du SAR et le public, des sessions régulières de formation conjointes inter-agences, des exercices SAR réguliers à tous les niveaux (communication, à grande échelle), des audits réguliers de la fonction de coordination SAR (Qualité et Réglementation), des ateliers réguliers des parties prenantes à la recherche et au sauvetage et des kits médicaux et de survie largables.

3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1. La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des progrès réalisés au Kenya dans la mise en place et l'exploitation d'un service efficace de recherche et de sauvetage aéronautiques;

- b) Demander aux prestataires des services de la navigation aérienne d'entreprendre des collaborations et des évaluations entre pairs dans le domaine de recherche et de sauvetage afin d'harmonisation des services de recherche et de sauvetage ; et
- c) Encourager les États à entreprendre des exercices de recherche et de sauvetage afin d'évaluer la mise en place de leur système de recherche et de sauvetage et de se comparer à d'autres États ayant acquis de l'expérience dans la conduite de ces exercices.